



MAIRIE DE BOURTH

3 avenue de l'Europe

27580 BOURTH

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune BOURTH

se réunira, en séance ordinaire le 07 avril 2023, à 18 heures 30.

Objet de la réunion

- Affectation de résultat d'exploitation du budget Val d'Iton,
- Approbation du compte administratif de la commune 2022,
- Approbation du compte de gestion de la commune 2022,
- Affectation de résultat d'exploitation de la commune,
- Approbation du budget primitif 2023 Val d'Iton,
- Approbation du budget primitif 2023 Station service,
- Approbation du budget primitif 2023 Commune,
- Vote du taux des taxes d'imposition locale 2023,
- Subvention communale 2023 et modalité de versement,
- Arrêt de projet,
- Questions diverses.

Fait à Bourth, le 31 mars 2023

Le Maire

